



FORMULAIRE PIÈCES - DOSSIER VENTE DE MAISON

Afin de nous permettre d'instruire votre dossier de vente, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir :

Identité :

- Copie de la pièce d'identité du/des vendeurs (carte d'identité ou passeport) ou titre de séjour en cours de validité
- Fiche d'état civil remplie
- En cas d'union : contrat de mariage ou de PACS
- En cas de divorce : jugement de divorce

Bien immobilier :

- Questionnaire vendeur dûment complété (questionnaire relatif au bien vendu)
- Le titre de propriété (copie authentique de l'acte)
- Les diagnostics techniques
- Si fosse septique : le compte rendu du contrôle par le SPANC (pièces obligatoire pour signer la promesse de vente)
- La copie de la facture d'eau et le nombre de points d'eau (nécessaire pour la demande d'assainissement)
- En cas de lotissement : le cahier des charges
- En cas de location :
 - o Si vendu loué : copie du bail et dernière quittance de loyer
 - o Si vendu libre : copie du bail, copie du congé bailleur ou locataire, état des lieux de sortie
- En cas de travaux ayant nécessité une autorisation :
 - o copie du permis de construire ou déclaration préalable,
 - o copie de la déclaration d'achèvement des travaux (DAACT)
 - o copie du certificat de conformité
- En cas de travaux réalisés depuis moins de 10 ans susceptibles de faire l'objet d'une garantie décennale :
 - o la copie des factures avec la mention acquittée, et
 - o les attestations d'assurance responsabilité des artisans.
- En cas de présence de piscine, les documents de construction :
 - o Autorisations d'urbanisme
 - o Certificat de conformité
 - o Facture avec la mention acquittée et la garantie décennale de l'installateur
 - o Attestation selon laquelle la piscine est pourvue d'élément de sécurité conforme (alarme, véranda, bâche...)

- Installations diverses :
 - o Chaudière : attestation de contrôle de moins d'un an
 - o Cheminée/poele : attestation de ramonage de moins d'un an
 - o Cuve a fuel : attestation de contrôle de la cuve
 - o Panneaux photovoltaïques :
 - Autorisations d'urbanisme et certificat de conformité
 - Contrat de fourniture d'électricité
- En cas de prêt restant à courir et garanti de manière hypothécaire : les coordonnées de votre conseiller bancaire
- Copie de l'avis d'imposition taxe foncière

Autres documents :

- L'offre d'achat signée par les deux parties indiquant l'adresse du bien et le prix de vente
- Confirmation du prix net vendeur
- Coordonnées de l'acquéreur ou de son notaire
- Coordonnées de l'intermédiaire (agence)
- RIB daté, signé avec mention vente (vendeur) / (acquéreur)